



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ligne Béziers Neussargues Clermont-Ferrand Paris

Question écrite n° 6935

Texte de la question

M. François Liberti attire l'attention du M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer à la demande des élus concernés par la vie et le développement de la ligne SNCF Béziers - Neussargues - Clermont, sur une double exigence. D'une part, la poursuite immédiate de la modernisation de la voie ferroviaire, ce qui ne devrait pas poser problème puisque les financements sont acquis par une convention interrégionale paraphée par tous les partenaires. D'autre part, le phasage de la deuxième tranche des travaux avec l'électrification en 25 000 volts de bout en bout doit ouvrir la voie à moindre coût au développement d'un trafic voyageur et fret d'intérêt régional, national, européen et au ferroutage. Pour répondre aux attentes des populations et des projets de développement locaux et régionaux, il lui demande que le Gouvernement prenne en considération ces exigences tant souhaitées par tous les acteurs économiques et les élus locaux dans l'intérêt de la population, de l'emploi, de la sécurité et de la protection environnementale.

Texte de la réponse

Le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 23 juillet 1999 a retenu, au titre des grands projets ferroviaires interrégionaux, la modernisation de la ligne Clermont-Ferrand - Neussargues - Béziers. Un programme de renforcement de la voie et d'électrification en 25 000 volts de l'ensemble de la ligne a été envisagé afin de répondre au développement estimé du trafic. Ce programme a été évalué à 360 millions d'euros ; une première phase d'un montant de 100 millions d'euros a été identifiée par Réseau ferré de France (RFF). Certains travaux d'aménagement et de modernisation de voie ont été réalisés et financés en 2001 et 2002 par RFF. Ce projet fait partie de l'audit qui a été confié par le Gouvernement à l'Inspection générale des finances et au Conseil général des ponts et chaussées. Cet audit a pour objet de faire un état des engagements pris et à venir par l'Etat et de réaliser une évaluation exhaustive des différents aspects des projets, tant en ce qui concerne les aspects économiques et financiers que l'aménagement du territoire, l'environnement et la politique des transports dans un cadre européen. L'audit, dont les conclusions sont attendues prochainement, sera complété par une étude prospective réalisée par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale afin de proposer au Parlement, au printemps 2003, un débat sur les grands projets d'infrastructures.

Données clés

Auteur : [M. François Liberti](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6935

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4237

Réponse publiée le : 10 mars 2003, page 1843